

ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE

Pour l'accompagnement des Jeunes Agriculteurs, l'Ader refuse toute démarche routinière et favorise la mise en place d'un accompagnement global « cas par cas » au plus près du projet de chacun. Cette idée s'exprime d'abord par la disponibilité et l'engagement d'un consultant personnel. L'intervention du consultant prend ainsi en compte, de façon indissociable, les dimensions humaines, financières et contractuelles de votre projet.

+ = VOTRE PROJET D'INSTALLATION - Définition et clarification

Votre projet est-il humainement vivable et financièrement viable ?

Pour répondre à cette interrogation, vous revisiterez avec votre consultant les aspects économiques, techniques, commerciaux, juridiques et financiers... tout en gardant en toile de fond vos motivations personnelles.

Vous évoquerez ensemble les questions et réponses relatives au **Parcours à l'installation**, au **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** et au **Plan de Développement Economique (PDE)**.

+ = VOTRE DOSSIER D'INSTALLATION - Elaboration et constitution

Notre équipe pluridisciplinaire (consultant-comptable, conseiller de gestion et conseiller juridique) travaille conjointement avec vous afin d'élaborer votre dossier d'installation qui comprend :

- **Le dossier PDE** : étude prévisionnelle technico-économique sur 5 ans réalisée en collaboration avec les partenaires financiers et économiques (banque, organisations économiques...).
- **Le dossier juridique** : bail, actes d'achat, actes de cession et reprise, statuts de sociétés et formalités, transfert droits à primes (DPU) et droits à produire, transfert des contrats, conséquences sociales et fiscales...



Présentation pour l'agrément du dossier en Commission JA (CDOA)

+ = LE SUIVI DE L'INSTALLATION - Accompagnement conseil et réglementaire

La mise en œuvre de votre projet nécessite inévitablement un accompagnement et un ajustement au regard des évolutions et des différentes contraintes financières, juridiques, contractuelles, familiales ou encore patrimoniales.

- Un **accompagnement conseil et un suivi relationnel** autour d'un bilan relationnel annuel afin d'évaluer ce qui a été fait, évoquer les nouvelles préoccupations et mettre en place des actions solutionnantes utiles pour assurer une saine dynamique entrepreneuriale.
- Un **suivi réglementaire et administratif** avec la tenue d'une comptabilité de gestion sur 5 ans (atteinte d'un revenu minimum à 3 ans) et ajustements du projet si modifications substantielles.

Nos tarifs d'intervention sont fonction de la complexité du projet et des situations de chacun.

Votre consultant personnel établira un devis répondant à vos besoins.